

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès, Inhumations dans les défilés 21 heures.

LE CRIME DE LA RUE GALVEZ.

L'épicier Joseph Davi succombe à ses blessures.

L'épicier Joseph Davi a succombé à ses blessures hier matin à 10 heures, à l'hôpital de Charité, sans avoir repris connaissance. Dès son arrivée à cette institution les médecins valent annoncé que son état ne laissait aucun espoir et l'on considère même comme extraordinaire qu'il ait survécu aussi longtemps à ses affreuses blessures. Davi avait eu la tête crânienne enfoncée par les coups de son meurtrier et la cervelle avait été mise à nu. Dans 90 cas sur 100 de telles blessures entraînent une mort immédiate et Davi avait certainement été doué d'une constitution remarquable pour avoir survécu plus de trente heures.

L'état de Mme Davi, par contre s'est beaucoup amélioré et les médecins espèrent qu'elle pourra quitter l'hôpital avant une semaine, complètement rétablie. La jeune femme, elle n'a que 16 ans, n'a pu donner aucun nouveau détail sur le brutal attentat dont son mari et elle ont été victimes.

Les seules informations positives qu'elle a pu fournir à la police sont que le meurtrier est de race blanche, de taille plutôt petite et qu'il ne paraît pas d'origine italienne. Mme Davi ne l'a aperçu qu'à la lueur douteuse d'une veilleuse et dans son épouvante n'a naturellement pu distinguer nettement ses traits.

Depuis qu'il le coupable venait à être arrêté elle pourrait probablement l'identifier. Jusqu'à la police, malgré l'activité déployée par le corps complet des détectives, n'a fait aucun progrès, et le mystère qui entoure ce crime est loin d'être éclairci.

Trois théories, toutes très plausibles, se posent. La première que le meurtrier est un malfaiteur qui agit sans but déterminé, peut-être simplement pour verser du sang. La similitude entre ce crime et ceux dont les époux Crutti et Rosetti ont été victimes, donne quelque poids à cette théorie et permet de supposer que les trois attentats ont été commis par le même individu. Suivant la seconde théorie le cri-

les personnes qui ont fait procéder à la pose des connexions d'égout depuis le 25 mai 1909. Dans la première journée 625 certificats, d'un montant de 47,310 dollars ont été déboursés. Les paiements se poursuivent régulièrement, dans la soirée No 101 de l'Annexe de l'Hôtel de Ville, jusqu'à ce que le montant total de 165,000 dollars ait été remboursé.

BANQUET.

Les camarades d'école et amis de Joe Mandot le champion "Featherweight" du Sud et aspirant au titre de champion du monde, ont donné hier soir un succulent banquet, en l'honneur de la victoire que vient de remporter le célèbre pugiliste à Memphis quand à la huitième reprise il a terrassé son adversaire Joe Coster.

Mandot, fils de M. Marcelin Mandot, un des boulangers les mieux connus de la ville, arrivait à la Nouvelle-Orléans ces jours derniers après avoir remporté de nouveaux lauriers. Ses amis avaient tenu à fêter son retour par un banquet auquel la place d'honneur lui était réservée.

Ce banquet a eu lieu hier soir, au Madison Café, tenu par MM. H. Douvroux et M. S. Malhes, situé à l'extrémité des rues Madison et Decatur.

Le menu préparé avec soin ne laissait rien à désirer. M. Charles Abadie Sr remplissait les fonctions de toastmaster. De nombreux toasts ont été portés aux prochains succès du jeune pugiliste.

En sus d'une magnifique corbeille de fleurs, M. Abadie a présenté à M. Mandot une ceinture portant l'insigne de l'Etat.

Parmi les nombreux convives citons : MM. Chas Abadie Sr, Marcelin Mandot, Jules Martonich, Jos. D. Hiram, E. Lucien, R. L. Chabao, R. Cone, F. Abadie, P. Dubuc, L. Sanequet, J. Buenaventura, E. Laporte, L. De Barberise, S. Bialas, J. Paterno, E. Duclos, Chas I. Lee, E. Bergeron, G. Buenaventura, L. Baudet, E. Chantrel, Bud. M. G. Nissey, Geo. Ziblich, W. A. Guyette, A. Moran, H. Douvroux, C. Chandrau, Chas De Barberise, H. Holly, Salvador Mariano et autres.

La Commission des Grâces commue la sentence de mort prononcée contre le nègre Jean Baptiste.

La Commission des Grâces de l'Etat a pris en considération la pétition présentée par plusieurs prêtres de la paroisse St-Martin au nom du nègre Raoul Jean Baptiste et a recommandé que la sentence de mort prononcée contre ce dernier soit commuée en détention perpétuelle.

Baptiste avait eu une altercation avec trois fermiers blancs habitant dans les environs du Pont Breux et avait été soumis par eux à la peine du fouet. Le noir rentra dans sa cabane, s'était emparé d'un fusil et avait fait feu sur ses adversaires, en tuant un, et blessant les deux autres gravement. Il avait été traduit en jugement quelques jours plus tard devant le tribunal criminel de St-Martinville et condamné à mort.

Quelques prêtres de la paroisse St-Martin considérant que le crime de Jean Baptiste avait été commis dans des circonstances atténuantes et étaient intéressés à son sort et avaient fait circuler une pétition priant la Commission des Grâces de commuer cette sentence. Cette Commission, après avoir étudié le dossier de l'affaire, a reconnu le bien fondé de la pétition et conséquemment le noir Raoul Jean Baptiste ne finira pas ses jours sur la potence.

Il est actuellement détenu dans la prison de paroisse à St-Martinville mais sera prochainement transféré au pénitencier de Baton Rouge.

La Commission a en outre accordé un pardon ou une commutation de

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Albert P. Vautrain vs Wm U. Rousseau, procès exécutif de \$1200. Mme Jno J. Hanson vs Agnes Maher, demande de partage. Succession ouverte : Marie Schwartz. American Brewing Company vs Leo Bentin, procès exécutif de \$700. Albertine Scheurer vs Joseph Brisbois, demande de divorce.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITE.

Comparutions. Foster Lucien, menaces : Albert Daniels, attaque et blessure et effraction ; Charlie Parker, attaque et blessure ; Harry Parker, Chas Parker, violation de l'acte 178 de 1908 ; J. H. Preatly, homicide : Foster Lucien, actes de violence. Condamnation : Emile Smith, larcin, 11 jours de prison. Mise sous caution : Julia King, menaces. Affaires abandonnées : Jacob Phoney, actes de violence ; W. J. Simon, attaque et blessure. Envoyé devant la cour criminelle : John Escat, chantage.

LE GRAND JURY FEDERAL MET EN ACCUSATION LOUIS FABACHER.

Le grand jury fédéral, après une longue enquête, a rapporté, hier matin à 10 heures, une mise en accusation contre Louis B. Fabacher, Lucile B. Fabacher, entrepreneur de transports de notre ville.

Le Dr Souchon appartient à une des plus anciennes familles créées de la Nouvelle-Orléans, et est l'un des médecins les mieux connus de notre ville, aussi sa nomination à cette cause une grande satisfaction non seulement parmi ses nombreux amis, mais parmi toutes les personnes qui s'intéressent à la bonne marche et aux progrès de l'Hôpital de Charité.

REMBOURSEMENT DES CERTIFICATS DE DEPOTS.

Conformément à une récente annonce la Commission des Egoûts et de l'Eau a commencé, avant hier 27 juin, à rembourser les fonds avancés sur des certificats de dépôts par

LE DOCTEUR SOUCHON EST NOMME ADMINISTRATEUR DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Le docteur Marion S. Souchon, a été nommé membre du Conseil d'Administration de l'Hôpital de Charité, par le gouverneur Sanders, en remplacement du Dr. Bel, démissionnaire.

Le Dr Souchon appartient à une des plus anciennes familles créées de la Nouvelle-Orléans, et est l'un des médecins les mieux connus de notre ville, aussi sa nomination à cette cause une grande satisfaction non seulement parmi ses nombreux amis, mais parmi toutes les personnes qui s'intéressent à la bonne marche et aux progrès de l'Hôpital de Charité.

LE GRAND JURY FEDERAL MET EN ACCUSATION LOUIS FABACHER.

Le grand jury fédéral, après une longue enquête, a rapporté, hier matin à 10 heures, une mise en accusation contre Louis B. Fabacher, Lucile B. Fabacher, entrepreneur de transports de notre ville.

PLUS D'APPETIT? MAUVAISE DIGESTION? INTESTINS RESSERRÉS? SYSTEME AFFAIBLI? ALORS-A TOUT PRIX-ESSAYEZ

HOSTETTER'S CELEBRATED STOMACH BITTER

INJECTION BROU Prompt soulagement des Gas les plus obstinés

JAMES BONNOT, Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres No 628 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd., Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

AVIS SPECIAL BUREAU SECRETAIRE DES ECOLES PUBLIQUES

Services Religieux. CATHEDRALE ST-LOUIS.

Services Religieux. STE MARIE, Archevêché.

Services Religieux. ST AUGUSTIN.

Services Religieux. ST ANTOINE DE PADOU.

Services Religieux. ST PATRICK.

Services Religieux. ANNONCIATION.

Services Religieux. ST VINCENT DE PAUL.

AMUSEMENTS. LATEST MOTION PICTURES AND ENTERTAINERS. CRESCENT THEATRE.

AMUSEMENTS. LYRIC 6-Grands Actes-6.

AMUSEMENTS. FORT ESPAGNOL TOUS LES SOIRS.

AMUSEMENTS. WEST END TOUS LES SOIRS.

AMUSEMENTS. EXCURSIONS.

AMUSEMENTS. EXCURSIONS.